



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT L'ORGANISATION DU FESTIVAL
"UN VIOLON SUR LA VILLE"
SUR LA COMMUNE DE ROYAN

DU MERCREDI 19 JUILLET 2023 AU JEUDI 27 JUILLET 2023

PL/BM
APM 23/1565

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L. 2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.411.28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la SOCIÉTÉ DE PRODUCTION 114, représentée par son directeur Monsieur Philippe TRANCHET, sise 114 avenue Emile Zola à 17200 ROYAN, en date du 6 avril 2023,

Considérant qu'il importe d'assurer le bon déroulement du festival "UN VIOLON SUR LA VILLE", organisé du mercredi 19 juillet 2023 au jeudi 27 juillet 2023,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La société PRODUCTION 114 (17200 ROYAN) sera autorisée à organiser plusieurs événements et concerts, du mercredi 19 juillet 2023 au jeudi 27 juillet 2023, sur la commune de ROYAN, aux lieux et dates indiqués ci-après :

A) Le mercredi 19 juillet 2023, à 21h30, sur le court central du Garden Tennis :

- "A Chacun son cours", battle de pianos « Yvan Cassar vs Yaron Herman (sous l'arbitrage d'Alex Jaffray).

- En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'évènement sera reporté au lendemain, c'est-à-dire le jeudi 20 juillet 2023, à 21h30, sur le court central du Garden Tennis.

B) Le dimanche 23 juillet 2023, le lundi 24 juillet 2023 et le mardi 25 juillet 2023, de 10h00 à 16h00, au Palais des Congrès :

- "Stage de danse avec Fauve Hautot »

C) Le dimanche 23 juillet 2023, de 10h00 à 13h00, au Palais des Congrès :

- « Casting des chanteurs du Violon sur le Sable » pour intervention sur la scène du festival lors du concert symphonique sur la grande scène, le 28 juillet 2023.

D) Le lundi 24 juillet 2023, à 11h00, au kiosque musical de « Pontailac » :

- « Les cuivres font leur cinéma »

E) Le mercredi 26 juillet 2023 et jeudi 27 juillet 2023, de 10h00 à 18h00, à l'intérieur des tentes implantées sur les pelouses du Port de Royan :

- « Les ateliers musicaux Yamaha » (pratique d'instruments de musique avec des professeurs)

MISE EN LIGNE LE 06-07-2023

F) Le jeudi 27 juillet 2023, de 11h00 à 12h30, plage de la Grande Conche, devant la scène du « Violon sur le Sable » :

- « Barre de danse classique » avec le danseur « Etoile » Karl Paquette ».

G) Le jeudi 27 juillet 2023, à 21h30, au théâtre de verdure du Parc :

- « Duo au théâtre avec Lucienne Renaudin-Vary et Félicien Brut ».

ARTICLE 2 : Afin de faciliter le stationnement des véhicules des organisateurs des manifestations, à proximité des lieux précités, les arrêts et stationnements seront interdits comme indiqués ci-après :

A) : le stationnement sera interdit sur quatre places de parking, allée des Rochers, (à proximité du Garden Tennis), le mercredi 19 juillet 2023, de 12h00 à 24h00, selon le plan joint (n°1).

- En cas de mauvaises conditions météorologiques :

- Le stationnement sera interdit le lendemain, soit le jeudi 20 juillet 2023, de 12h00 à 24h00, selon plan joint (n°1).

(B et C) : Le stationnement sera interdit sur SIX places de stationnement en épi situées sur le parking central de l'avenue des Congrès, (à proximité de la porte d'accès du Palais des Congrès), le dimanche 23 juillet 2023, de 08h00 à 16h00.

B) : Le stationnement sera interdit sur DEUX places de stationnement en épi situées sur le parking central de l'avenue des Congrès (à proximité de la porte d'accès du Palais des Congrès), le lundi 24 juillet 2023, de 08h00 à 16h00 et le mardi 25 juillet 2023, de 08h00 à 16h00.

D) : le stationnement sera interdit sur SIX places du parking du Casino de Pontailiac, (proche du Kiosque), le lundi 24 juillet 2023, de 09h00 à 13h00, selon plan joint (n°2).

G) : le stationnement sera interdit sur QUATRE places de parking, avenue du Parc, devant la petite entrée du parc (à côté du Fronton), le jeudi 27 juillet 2023, de 11h00 à 24h00.

ARTICLE 3 : Ces emplacements seront réservés aux véhicules des organisateurs des manifestations et à l'animation :

- Les véhicules autorisés à stationner sur ces emplacements ainsi réservés, devront être identifiables au moyen d'un macaron délivré par la Production 114. Ce macaron devra être apposé sur le tableau de bord et nettement visible par tout agent de la force publique.

ARTICLE 4 : La signalisation et la mise en place de barrières seront installées par les services techniques de la Ville.

- La maintenance du dispositif sera assurée par l'organisateur de la manifestation.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 4 juillet 2023

Pour le Maire,
et par délégation,

Le Cinquième Adjoint

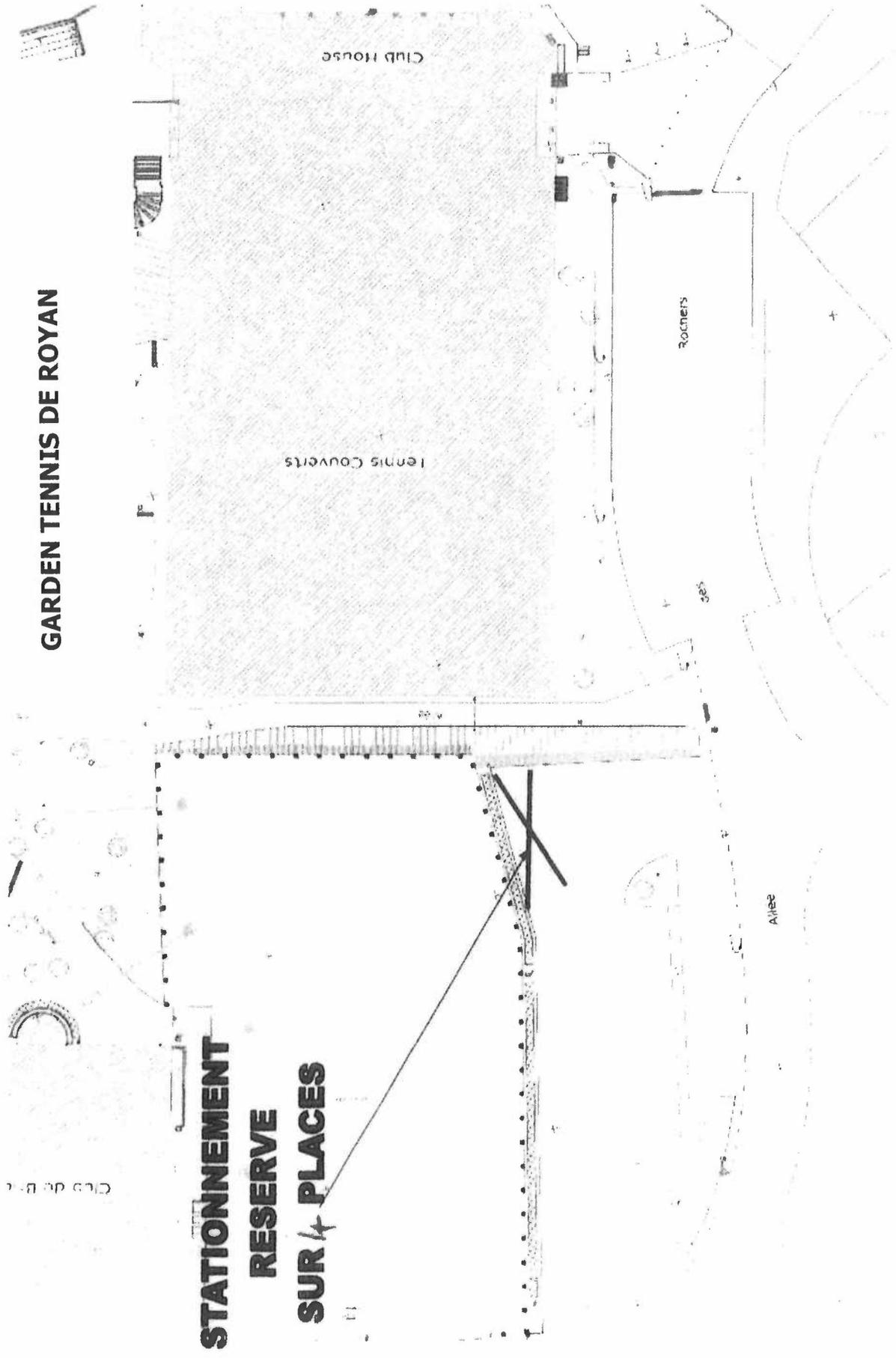


Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 juillet 2023

MISE EN LIGNE LE 06-07-2023

GARDEN TENNIS DE ROYAN



AFM n°23/1565 (n°1)



**STATIONNEMENT
RESERVE
SUR 6 PLACES
LE Lundi 24 JUILLET 2023
DE 09H00 A 13H00**